

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 17 mai 2024

Présents : Jean-Claude PERRIER, Marie-Christine PERRIER AGBATE, Anthony BRUN, Laetitia BOUTILLY, Marie-Hélène BRUN, Anne-Lise EMIN, Benoît FIEVET, Philippe FALCOZ, Gérard LEONETTI, Valérie MEURIER, Magdeleine PARENT, Patrick REFFET, Alain VERVIN

Absents : Serge BARBIER,

Ordre du jour :

- Validation du CR du 29 mars 2024
- Proposition de vente des parcelles forestières de M. Lacoste Gérard au profit de la commune.
- Confirmation de la délibération de demande de subvention FDEC- Rénovation de l'éclairage public- phase 1 et phase 2
- Délibération subvention FDEC-Réaménagement du plateau sportif de Gemilly
- Convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance », évolution au premier janvier 2025
- Délibération subvention sur la réalisation d'audit énergétique des bâtiments communaux
- Organisation matérielle des élections européennes
- Questions diverses.

La séance du conseil municipal est ouverte par Monsieur Jean-Claude PERRIER à 19 h 08.

Secrétaire de séance : Patrick REFFET

Le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :

- Concernant la clarification de la vente de terrain communal au profit de Mme LAYMAND
- Concernant la reprise de l'amortissement des subventions

Le Conseil Municipal donne son accord.

1. Validation du dernier CR du 29 mars 2024

A l'unanimité le conseil approuve le Compte Rendu.

2. Proposition de vente des parcelles forestières de M. Lacoste Gérard

M. le maire présente la proposition M. Lacoste Gérard. Après visualisation sur Xmap des parcelles concernées et discussion, les membres du conseil municipal émettent unanimement un avis défavorable à l'achat des 28 ha de forêt.

3. Abandon des demandes de subvention FDEC- Rénovation de l'éclairage public- phase 1 et phase 2

M. le Maire expose les différentes situations financières des projets en cours de réalisation « Rénovation éclairage public » et « Aménagement plateau sportif de Gemilly ».

Les différents montants des subventions obtenues approchent le montant maximum autorisé pour ces deux projets.

En conséquence, à l'unanimité le conseil municipal décide d'abandonner les demandes de subventions initiées auprès du FDEC.

Ce qui permettra de présenter de nouvelles subventions auprès du FDEC pour de nouveaux projets à l'étude pour 2025.

4. Convention de participation pour la couverture du risque « prévoyance », évolution au premier janvier 2025

M. le Maire expose les modifications des conditions de prolongation du contrat actuel pour la période 2024-2026.

A l'unanimité le conseil approuve cette nouvelle convention et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

5. Délibération subvention sur la réalisation d'audit énergétique des bâtiments communaux

Le SDES se propose de nous aider pour réaliser un audit énergétique sur les bâtiments communaux : mairie, musée et salle polyvalente.

Le conseil municipal valide cette proposition et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

6. Vente de terrains communaux

Le Maire fait part d'un courrier de Me FLAVENS concernant la vente de terrains communaux à Mme LAYMAND, il convient de préciser dans la délibération que la parcelle A 2278 a été scindé en 2 nouvelles parcelles en A 2607 et A 2608, la parcelle A 2488 a également été scindé en deux parcelles A 2069 et A 2610.

La commune vend à Mme LAYMAND la parcelle A 2608 d'une contenance de 18 m², et la parcelle A 2610 d'une contenance de 2 m² soit un total de 20 m².

A l'unanimité le Conseil Municipal redonne son accord pour la vente de ces 20 m² au prix de 50 E le m².

7. Reprise de l'amortissement des subventions

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de passer les écritures suivantes dans le cadre de la reprise de subventions sur le budget de la commune :

- Compte 1318 (Chap 13) (Investissement Recette) : 6803.84 E
- Compte 13911 (Chap 040) (Investissement Dépense) :3538 E
- Compte 13913 (Chap 040) (Investissement Dépense) :1347.84 E
- Compte 13918 (Chap 040) (Investissement Dépense) :1918 E
- Compte 60612 (Chap 011) (Fonctionnement Dépense) :6803.84 E
- Compte 777 (Chap 042) (Fonctionnement Recette) :6803.84 E

8. Organisation matérielle des élections européennes

Pour les élections Européennes du 9 juin 2024 le bureau de vote sera organisé comme suite :

- Ouverture du bureau : 8 heures et fermeture : 18 heures
- Composition du bureau :
 - Le matin de 8 heures à 13 heures (Jean-Claude PERRIER, Président) :
 - BRUN Marie-Hélène
 - VERVIN Alain
 - FALCOZ Philippe
 - Benoît FIEVET
 - Marie-Christine PERRIER
 - L'après -midi de 13 heures à 18 heures (Patrick REFFET, Président)
 - EMIN Anne-Lise
 - MEURIER Valérie
 - BOUTILLY Laetitia
 - BRUN Anthony
 - Pour le dépouillement :
 - Les membres du bureau du matin
 - Virginie BUISSON (secrétaire)
 - Patrick REFFET
 - Jean-Claude PERRIER

9. Questions diverses, comptes rendus

- **Compétences Eau** : relance de la réunion demandée auprès du SIAEP en avril et qui n'a toujours pas eu lieu.
- **Ruisseau de la Balme captage du Frachus**
 - Première réunion avec RTM et ARS le 24/04/2024
 - GEODE retenu pour effectuer les relevés topos
 - Consultation hydrologues en cours
- **Porte salle polyvalente** : le Maire informe que le remplacement pour le

- Le syndicat doit valider son nouveau fonctionnement avec des ressources minimum sans subventions Natura 2000, les réunions de travail seront programmées dans les prochains mois.

➤ **Chalet de la Balme**

Le Maire informe que le projet de rénovation du chalet de la Balme reste d'actualité.

Une prochaine réunion doit avoir lieu prochainement pour définir qui sera le porteur de projet et éventuellement faire les demandes de subventions qui pourraient être allouées par la Région, L'Europe, les participations financières de collectivités et de l'ONF.

- **Marché de Noël** : Le conseil Municipal décide de maintenir cette manifestation qui se déroulera le 01 décembre 2024.

- **Le repas de la commune** se tiendra le 17 novembre 2024.

Séance clôturée à 8 heures 45

Le Maire
Jean-Claude PERRIER

